

**PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**PIECES A FOURNIR**

**DECLARATION DE FABRICATION DE MATERIELS DE GUERRE  
COMMERCE D'ARMES**

(article 74 du décret 2013-700 du 30 juillet 2013)

- Cerfa n° 14977\*01 à compléter, dater et signer en trois exemplaires
- Plan de situation prévisionnel (1/25 000)
- Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante (carte d'identité, passeport, permis de conduire, document d'état civil indiquant la filiation, livret militaire, carte d'électeur ou carte vitale)
- Copie d'un justificatif de domicile récent parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- Registre du commerce original

Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE**  
Cabinet – Bureau des Polices Administratives  
Section Armes  
1, rue Préfet Erignac – CS N° 60031  
54038 NANCY CEDEX

**Accueil : UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS**

Vous pouvez aussi nous contacter :

**PAR TELEPHONE AU 03 83 34 27 48 les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30**

**TELECOPIE AU 03 83 34 22 21**

**EN TELECHARGEANT LES FORMULAIRES SUR INTERNET :**

**[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) rubrique «démarches administratives»  
puis « toutes les démarches administratives et «Armes»**

**PAR COURRIER ELECTRONIQUE A : [pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-armes@meurthe-et-moselle.gouv.fr)**